

## ANNEXE 2

### Critères de sélection de l'appel à projet n°2022-PDS-01

relatif à la création de :

**Lits halte soin santé (LHSS)**  
**Équipes spécialisées de soins infirmiers précarité (ESSIP)**  
**Équipes mobiles santé précarité (EMSP)**

### Région Occitanie

*Rappel des exigences minimales posées par le cahier des charges*

**Structure :**

Lits halte soin santé (LHSS)  
Équipes spécialisées de soins infirmiers précarité (ESSIP)  
Équipes mobiles santé précarité (EMSP)

**Nombre de lits / places :**

Lits halte soin santé (LHSS) : 43 places  
Équipes spécialisées de soins infirmiers précarité (ESSIP) : 40 accompagnements  
Équipes mobiles santé précarité (EMSP) : A déterminer selon les projets présentés (composition de l'équipe, missions, etc.)

**Localisation et zone d'intervention :**

Région Occitanie

**Public accueilli :**

Personnes majeures sans domicile fixe, quelle que soit leur situation administrative, atteintes de pathologies lourdes et chroniques, irréversibles, séquellaires ou handicapantes, de pronostic plus ou moins sombre, ne nécessitant pas une prise en charge hospitalière ou médico-sociale spécialisée mais étant incompatibles avec la vie à la rue, pouvant engendrer une perte d'autonomie et ne pouvant être prises en charge dans d'autres structures

**Ouverture et fonctionnement :**

Date prévisionnelle d'ouverture : 1<sup>er</sup> semestre 2023

Lits halte soin santé (LHSS) : Fonctionnement 7 jours sur 7 et 24h sur 24.

Équipes spécialisées de soins infirmiers précarité (ESSIP) : Doivent pouvoir assurer une continuité des soins le soir, le week-end et les jours fériés. L'astreinte de nuit n'est pas requise.

Équipes mobiles santé précarité (EMSP) : Peuvent intervenir de jour et de nuit, plusieurs fois par semaine ou 7 jours sur 7

**Budgets :**

LHSS : Budget fixé à 41 965€ par lit en année pleine.

EMSP : A déterminer selon l'équipe et ses missions

ESSIP : 15 700€ par accompagnement en année pleine

# Critères de sélection des projets

## 1) Critères d'éligibilité

### Le critère de complétude du dossier :

L'ensemble des documents mentionnés dans l'avis d'appel à projet doit être impérativement joint au dossier de candidature. En cas d'absence d'un ou plusieurs documents, le dossier ne sera pas instruit techniquement et ne sera pas présenté pour avis à la commission de sélection d'appels à projets.

### Les critères de conformité :

Il s'agit de critères minimum sur lesquels l'ARS Occitanie n'accepte pas de variantes :

- le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;
- la présentation de l'état d'avancement des partenariats ;
- le respect de l'enveloppe financière indiquée ;

*Si les critères d'éligibilité sont remplis, la proposition sera évaluée sur le fond. S'ils ne sont pas remplis, la proposition sera automatiquement rejetée.*

## 2) Critères d'évaluation du projet

Ils feront l'objet d'une évaluation quantitative par l'attribution d'une note permettant, *in fine*, un classement des candidatures.

### **1<sup>ère</sup> partie : Appréciation de la capacité à mettre en œuvre**

- Capacité et expérience à faire
- Calendrier du projet

### **2<sup>ème</sup> partie : Appréciation de la qualité du projet**

- Localisation et couvertures géographiques
- Descriptif des locaux (LHSS uniquement)
- Description de la démarche « d'aller-vers » (EMSP et ESSIP uniquement)
- Mise en œuvre des droits des usagers
- Qualité de la réponse aux besoins de santé et aux besoins psychologiques des usagers

### **3<sup>ème</sup> partie : Appréciation de l'organisation de la prise en charge des usagers**

- Coordination et coopération avec les partenaires et modalités de formalisations
- Composition de l'équipe pluridisciplinaire
- Qualification et formation du personnel

### **4<sup>ème</sup> partie : Appréciation de l'efficacité médico-économique**

- Cohérence financière et budgétaire
- Evaluation et modalités de pilotage

## Critères de sélection – modalités de notation

Thème	Critère	Coefficient pondérateur	Cotation (de 1 à 4)	TOTAL
<b>Appréciation de la capacité à mettre en œuvre par le promoteur</b>	Capacité et expérience à faire	2		
	Calendrier du projet	2		
<b>Appréciation de la qualité du projet</b>	Localisation et couverture géographiques	3		
	Descriptif des locaux (LHSS uniquement)	2		
	Description de la démarche « d'aller-vers » (EMSP et ESSIP uniquement)	2		
	Mise en œuvre des droits des usagers	3		
	Qualité de la réponse aux besoins de santé et aux besoins psychologiques des usagers	3		
<b>Appréciation de l'organisation de la prise en charge des usagers</b>	Coordination et coopération avec les partenaires et modalités de formalisations	3		
	Composition de l'équipe pluridisciplinaire	2		
	Qualification et formation du personnel	2		
<b>Appréciation de l'efficience médico-économique</b>	Cohérence financière et budgétaire du projet	2		
	Evaluation et modalités de pilotage	1		
<b>TOTAL</b>				<b>/100</b>